

Recensement de la population 2023

www.le-recensement-et-moi.fr

**Le recensement 2023
démarre
le 2 février à La Réunion !**



DOSSIER DE PRESSE

Lancement de l'enquête 2023 : les informations à retenir

Top départ le 2 février à La Réunion



Dans 2 communes de moins de 10 000 habitants

- du jeudi 2 février au 4 mars 2023 à **Cilaos et Sainte-Rose**



Dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 2 février au 11 mars 2023 à **Saint-Paul, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Leu, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Le Tampon, La Possession, Les Aviron, Sainte-Suzanne, L'Étang-Salé, Saint-Louis, Petite-Île, Bras-Panon, Saint-Pierre, Le Port et Saint-Benoît.**

À savoir : le recensement a commencé le 17 janvier en France métropolitaine, Antilles et Guyane. Il débute le jeudi 2 février à Mayotte.

Le recensement en chiffres à la Réunion

- **40 000** logements enquêtés
- **80 000** personnes recensées
- **19** communes concernées
- **34 %** de réponses par internet en 2022
- **230** agents recenseurs

Des chiffres d'aujourd'hui pour construire demain

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

- ✓ **Connaître au niveau local et au niveau national, la population française pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
 - Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
 - Prévoir des équipements adaptés à la population qui réside sur le territoire : écoles, hôpitaux, transports...
- ✓ **Publier la population officielle de chaque commune (population légale)**
 - Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
 - Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population.
Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Retrouvez toutes les informations pratiques
sur le recensement de la population sur le site

www.le-recensement-et-moi.fr

Lancement de l'enquête 2023 : les informations à retenir

Une méthode qui garantit la qualité des résultats



Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle. Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.



Une collecte annuelle d'informations, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- Chaque année, on recense 1/5^e des communes de moins de 10 000 habitants.

Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête. Suite à la non-réalisation de l'enquête en 2021 pour cause de crise sanitaire, le cycle sera "étalé" sur six ans.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour extrapoler des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.



Tous les lieux d'habitation sont concernés

Sont recensés les résidences principales, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et les personnes sans abri.

Un questionnaire qui s'adapte aux évolutions de la société



Le feuillet logement interroge les répondants sur l'adresse, les caractéristiques du logement et la liste des personnes qui y vivent habituellement.

Le questionnaire individuel du recensement comporte environ 30 questions ayant trait à l'âge, la nationalité, la situation conjugale, le niveau de diplôme, la mobilité résidentielle, l'activité et la profession.

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des recommandations du **Conseil national de l'information statistique** (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

Le questionnaire a ainsi intégré les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail en vélo en 2015. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles et pouvoir par exemple décrire les familles recomposées. **Depuis 2022**, les questionnaires Internet et papier sont adaptés à toutes les configurations familiales.

**Retrouvez toutes les informations pratiques
sur le recensement de la population sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr**

Lancement de l'enquête 2022 : les informations à retenir

Le recensement sur Internet : plus simple pour tous !

En 2022, un tiers des répondants ont déjà eu recours au questionnaire Internet à La Réunion, une part en progression, mais encore deux fois plus faible qu'en France métropolitaine.

- **L'agent recenseur fournit une notice d'accès au questionnaire Internet aux personnes à recenser**

Il remet une notice qui contient toutes les informations et des codes d'accès sécurisés. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent, dans les délais impartis.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, et une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.

Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée



Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel**. Les données du recensement sont finalement **anonymisées et confidentielles**.

Les publics spécifiques

Sont recensées toutes les personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité et leur situation.

Étudiants

Les étudiants se font recenser dans la commune où ils résident pour leurs études et où ils passent le plus de temps.

Communautés et militaires

Les personnes qui habitent au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), sont recensées par un enquêteur de l'Insee après avoir été prévenues par le responsable de la communauté.

Habitations mobiles et sans-abris

Les occupants des habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et les sans-abris des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de plus de 10 000 habitants sont recensés tous les 5 ans par des agents de l'Insee (ce fut le cas en 2022, ils ne seront donc pas recensés en 2023).

Lancement de l'enquête 2023 : les spécificités

Le partenariat avec La Poste



Pour la première fois, dans 6 communes de La Réunion, des agents recenseurs volontaires seront recrutés parmi des facteurs du groupe La Poste.

La Poste s'est en effet portée candidate pour mener une expérimentation prévue par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte concernant le recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur.

En France métropolitaine, c'est la deuxième année consécutive de mise en oeuvre de cette expérimentation : 18 communes étaient concernées, dont 13 communes de plus de 10 000 habitants. Les communes se sont déclarées satisfaites par cette expérimentation. Le professionnalisme des agents recenseurs facteurs a été reconnu.

Les agents recenseurs de La Poste sont considérés de la même manière que les agents recenseurs des communes et bénéficient de formation dans des sessions communes. Par ailleurs, ils sont soumis aux mêmes exigences de secret professionnel que les agents recenseurs recrutés directement par les communes.

Dispositif national 2023

- **39 communes ont contractualisé avec La Poste :**
 - dont 28 communes de plus de 10 000 habitants (parmi lesquelles 12 ont déjà fait l'expérimentation en 2022) ;
 - réparties sur 14 régions ;
 - mobilisant au total 200 facteurs agents recenseurs.
- **2 nouveautés :**
 - un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fait partie de l'expérimentation : la Civis ;
 - l'expérimentation aura lieu dans six communes de La Réunion, faisant partie de la Civis : les Avirons, Saint-Pierre, Saint-Louis, l'Étang-Salé, Petite-Île, Cilaos.

Cette expérimentation vise à vérifier l'intérêt des communes pour cette démarche, la qualité de la prestation et son impact éventuel sur les résultats. Une évaluation générale de l'expérimentation est prévue au bout de 3 ans.

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte
Contact : 0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr
www.insee.fr

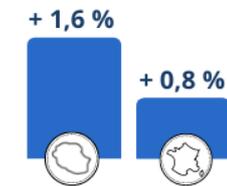
Évolution des logements dans les EPCI

ÉVOLUTION DES LOGEMENTS DE 2013 À 2019 À LA RÉUNION

UNE FORTE CROISSANCE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2013 ET 2019

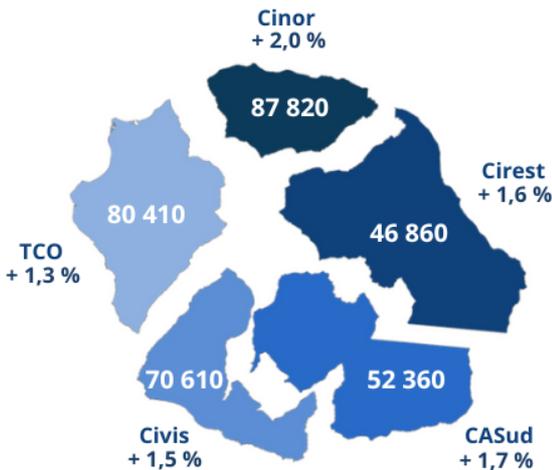


338 100
résidences principales en 2019



Évolution annuelle moyenne du nombre de résidences principales entre 2013 et 2019

LA HAUSSE LA PLUS FORTE À LA CINOR, LA PLUS MODÉRÉE AU TCO

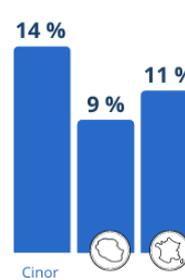


Résidences principales par EPCI : nombre en 2019 et évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019

La décohabitation, facteur principal de la hausse des résidences principales sauf à la Cinor

DAVANTAGE DE PETITS LOGEMENTS À LA CINOR...

À la Cinor, 14 % des logements font moins de 40 m²

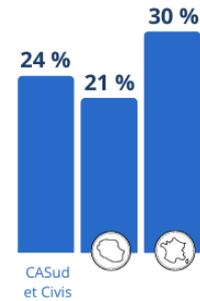


Part des résidences principales de moins de 40 m²

À la Cinor, l'habitat collectif domine

...ET DE GRANDS LOGEMENTS À LA CASUD ET À LA CIVIS

Dans les EPCI du Sud, 24 % des logements font plus de 100 m²

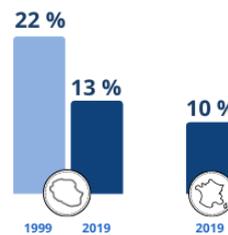


Part des résidences principales de plus de 100 m²

Au Sud, l'habitat individuel domine

LA SUROCCUPATION BAISSE MAIS RESTE SUPÉRIEURE AU NIVEAU NATIONAL

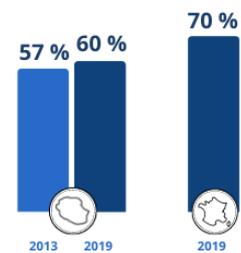
À La Réunion, 13 % des logements sont suroccupés en 2019



Part des résidences principales suroccupées

UNE SOUS-OCCUPATION EN HAUSSE, EN LIEN AVEC LA DÉCOHABITATION

À La Réunion, 60 % des logements sont sous-occupés en 2019



Part des résidences principales sous-occupées

Davantage de logements suroccupés à la Cinor, et de logements sous-occupés à la CASud et la Civis



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Insee
Mesurer pour comprendre



Recensement de la population 2023

www.le-recensement-et-moi.fr



La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte

Contact : 0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr

www.insee.fr